

**Commune D'ORVAULT****DEPARTEMENT**

Loire-Atlantique

**ARRONDISSEMENT**

NANTES

**CANTON**

SAINT-HERBLAIN II

## EXTRAIT DU PROCES-VERBAL DES DELIBERATIONS

CONSEIL MUNICIPAL

30 septembre 2019

L'an deux mil dix-neuf, le trente septembre, le Conseil municipal de la Commune d'ORVAULT s'est réuni en session ordinaire, au lieu habituel de ses séances, après convocation légale en date du ..., sous la présidence de Joseph PARPAILLON, Maire.

L'an deux mil dix-neuf, le trente septembre, le Conseil municipal de la Commune d'ORVAULT s'est réuni en session ordinaire, au lieu habituel de ses séances, après convocation légale en date du dix-neuf septembre deux mille dix-neuf, sous la présidence de Joseph PARPAILLON, Maire.

**Etaient présents** : Mme Monique MAISONNEUVE, M. Christian ARDOUIN, Mme Alette BERTHELOT, M. Sébastien ARROUËT, Mme Chantal LE Ménélec, M. Bernard BRÉHERET, Mme Christel GAUTIER, M. Dominique FOLLUT, M. Elie BRISSON, M. Gilles BERRÉE, M. Aurélien BRUNETIERE, M. Patrick BRIATTRE, Mme Morgane FONTAINE, Mme Nadia HOUDOUX, M. André NYAMSI, Mme Christine HERVY, Mme Angélique M'BEMBA, M. Gérard PIERRE, M. François-Xavier PRIOU, M. Erwan HUCHET, Mme Armelle CHABIRAND, M. Jean-Sébastien GUITTON, Mme Maryse PIVAUT, M. Christophe ANGOMARD, Mme Brigitte RAIMBAULT, M. Lionel AUDION

**Absents ayant donné pouvoir** :

Mme Catherine HEUZEY	donne procuration à	Mme Monique MAISONNEUVE
Mme Marie-Françoise BRISAC	donne procuration à	M. Patrick BRIATTRE
M. Pierre GADÉ	donne procuration à	M. le Maire
M. Hugo OILLIC	donne procuration à	M. Sébastien ARROUËT
Mme Béatrice DELABRIÈRE	donne procuration à	Mme Chantal LE Ménélec
Mme Catherine ADAM	donne procuration à	Mme Alette BERTHELOT
M. Louis RAMIN	donne procuration à	M. Gilles BERRÉE
Mme Florence CORMERAIS	donne procuration à	M. Elie BRISSON

Il a été procédé, conformément à l'article L. 2121-15 du code général des collectivités territoriales, à l'élection d'un secrétaire pris dans le sein du Conseil : Monsieur Patrick BRIATTRE ayant obtenu la majorité des suffrages a été désigné pour remplir ces fonctions qu'il a acceptées.

**14. Soutien à l'association Guinée 44**

### **Monsieur Le Maire rapporte :**

L'association Guinée 44, opératrice de la coopération décentralisée à Kindia (Guinée) avec Nantes Métropole et les villes de Basse-Goulaine, Bouaye, Orvault, Saint Jean de Boiseau et Sainte Luce sur Loire, connaît actuellement une situation financière difficile.

Plusieurs facteurs expliquent cette situation. De façon principale, le ratio Activités sur le terrain / Frais de siège s'appuie sur une base beaucoup plus basse que prévue. Par convention avec les communes partenaires, les frais de siège ne peuvent excéder 10 % du budget que l'association consacre aux projets, 90 % minimum devant être affectés aux activités de terrain. Or, cette activité se trouve sensiblement ralentie en raison de circonstances conjoncturelles à Kindia : grève des enseignants, fonctionnement municipal inconstant, situation politique bloquée, contexte sanitaire...

Ainsi, l'assise financière annuelle consacrée aux activités réduit la part à consacrer aux frais de siège, alors que ceux-ci sont fixes et stables (salaires, location de bureaux, assurance,...).

Globalement, l'association peut activer 4 types de mesures pour assurer son équilibre financier :

1. Puiser dans ses fonds propres l'argent nécessaire pour compenser le déficit du compte de résultat. Cette option ayant déjà été utilisée le niveau des fonds propres atteint aujourd'hui un seuil critique.
2. Réduire ses frais de fonctionnement. Ceux-ci étant principalement constitués d'une masse salariale déjà fortement contrainte par la dimension de l'association et la règle des 10 %, la marge de manœuvre est restreinte sur ce plan. L'association explore toutefois les possibilités d'étalement, voire de réduction, de certaines charges.
3. Intervenir plus fortement à Kindia pour soutenir l'activité et contrecarrer autant que faire se peut le ralentissement des projets du fait de facteurs exogènes et des limites de la compétence locale : recrutement d'un manager du pôle agriculture / environnement sous statut « Volontaire sénior de solidarité internationale » (ex « Volontaires du progrès ») et recours accru au bénévolat français.
4. Trouver de nouvelles recettes. C'est la solution d'urgence pour ne pas prendre le risque de fragiliser l'association. A cet effet, Guinée 44 renégocie ses contrats avec l'Union européenne, l'Agence française de développement et le fonds ENABEL, sollicite la Région des Pays de la Loire pour soutenir la coordination du festival Alimenterre (afin de conforter le financement d'un poste existant) et mobilise les collectivités partenaires du programme EduKindia afin qu'elles consentent à apporter un concours exceptionnel.

Lors d'une réunion de travail *ad hoc* qui s'est tenue le 25 avril dernier, les représentants des 5 villes partenaires (côté français) et de l'association ont recherché ensemble les moyens d'intervenir, en conciliant le souci d'aider l'association à retrouver son équilibre financier, la nécessité de veiller au bon usage

de fonds publics, et les possibilités des communes dans un contexte financier tendu pour elles aussi. A l'issue des débats, les participants ont salué la transparence de la gestion de Guinée 44 et se sont accordés sur les principes suivants :

- L'aide au développement en Afrique est un devoir pour les collectivités territoriales européennes, dans une perspective de moyen/long terme et un intérêt réciproque de développement durable et de prévention des mouvements migratoires. Le contexte africain, souvent compliqué et parfois déroutant pour les partenaires, ne doit pas les dissuader de poursuivre leur action
- Le programme EduKindia 2, initialement prévu sur 3 années scolaires (2017-2018, 2018-2019, et 2019-2020) sur financement des communes partenaires au titre des exercices budgétaires 2017, 2018 et 2019, fera l'objet d'une année de financement supplémentaire, sur 2020, afin d'augmenter le niveau de couverture du poste de la chargée de mission en France qui coordonne notamment le volet « échanges éducatifs et culturels » du programme. Pour rappel, ce volet implique les services des communes partenaires, dans un souci d'interconnaissance et de découverte des réalités africaines
- De surcroît, les communes déléguant des représentants pour participer au Comité de pilotage d'EduKindia qui se tiendra à Kindia en octobre 2019 prendront en charge directement le paiement des billets d'avion aller/retour, contrairement à ce que Guinée 44 avait initialement prévu en provisionnant des crédits exceptionnels, ce « Copil » devant se tenir à l'occasion du 25<sup>ème</sup> anniversaire de l'association
- Enfin, de son côté, l'association Guinée 44 poursuivra activement la recherche de moyens complémentaires en vue de retrouver une situation financière équilibrée.

## **DECISION**

Sur proposition de la commission Culture et Relations Internationales et après en avoir délibéré, le Conseil municipal, à l'unanimité :

- **APPROUVE** les principes retenus par les représentants des 5 communes, tels qu'ils sont exposés ci-dessus
- **PROROGÉ** ainsi sur 2020 la participation de la Ville d'Orvault au programme EduKindia, à hauteur de 5 900 €. Les crédits correspondants seront prélevés sur le compte 04.6574.

Rendu exécutoire  
Par télétransmission en  
Préfecture le : 01 OCT. 2019  
Et par publication le : 01 OCT. 2019

Extrait certifié conforme  
Orvault, le 1er octobre 2019

**Pour le Maire  
Le Directeur général**



**Jean-François MAISONNEUVE**

